

Le contexte :

Oiseaux emblématiques du bord de mer, les Goélands vivent principalement à proximité des côtes et s'aventurent assez peu en haute mer. Ce sont des oiseaux opportunistes que ce soit pour l'alimentation ou pour les sites de nidification. Leur régime alimentaire est composé majoritairement de déchets. C'est ce qui l'amène à coloniser de plus en plus les zones urbaines.

Le sujet :

Taille/envergure : jusqu'à 79/170 cm - **Poids :** jusqu'à 2000 g

Nidification : Ses habitats originels pour nichier sont les falaises côtières, les îles, mais son opportunisme le conduit à s'installer sur des sites artificiels variés, notamment du bâti (toitures d'immeubles ou entrepôts, infrastructures côtières, ...).

Alimentation : Il consomme des invertébrés, des déchets alimentaires, des rejets de pêche et des petits mammifères. C'est également un charognard et un prédateur d'oiseaux et de leurs nichées, avec un bec et un estomac respectivement capables de casser et de digérer des os.

Reproduction : 2 à 3 œufs en fin mars-avril



Le goéland (à gauche) n'est pas une mouette (à droite)

La problématique :

L'exode des goélands de leur milieu naturel est lié à la familiarité que lui voit l'humain et à son régime alimentaire. Par conséquent il est important de :

- Ne pas laisser traîner les déchets alimentaires.
- De bien fermer les poubelles.
- De ne pas leur distribuer de nourriture, par amusement ou sentiment de bienveillance.

Il faut sensibiliser les professionnels du tourisme et de la mer à ne pas se débarrasser de leurs déchets susceptibles d'attirer le goéland.

Comme il ne consomme pas d'énergie pour s'alimenter, et qu'il n'a pas de prédateur et que c'est une espèce protégée (Arrêté du 29 octobre 2009), cela favorise ses capacités de reproduction. Du coup, il prolifère.

LE NOURRISAGE EST LE FACTEUR PRINCIPAL D'INVASION DE L'ANIMAL EN ZONE URBAINE.

De plus :

- En période de couvaison il protège ses petits.
- Lorsqu'il ne trouve pas facilement sa nourriture, il est à l'affût du moindre appât (gaufre, glace, assiettes au restaurant, ...).

IL PEUT ALORS DEVENIR AGRESSIF.

Pour terminer :

- Ses excréments (fientes) sont très salissants pour les bâtiments et véhicules et peuvent entraîner des fuites sur les toits.
- Leurs cris peuvent devenir nocifs, vu leur nombre.

IL Y AURAIT DE QUOI FAIRE DU GOELAND L'ENNEMI PUBLIC NUMERO UN.

Bien sûr que non ! Les animaux ont leur place sur Terre au même titre que les hommes. Le goéland fait partie intégrante de notre environnement maritime. Peut-on imaginer la mer sans ses oiseaux ?

ALORS, QUE FAIRE ?

Les solutions :

1. Rendre difficile l'accès à la nourriture.

2. Rendre difficile l'accès aux sites de nidification en zone urbaine :

- L'utilisation de systèmes d'effarouchement visuel, acoustique, fauconnerie, ...
 - L'effarouchement doit être pratiqué en avril.
 - Son efficacité diminue dans le temps par effet d'accoutumance.
- L'installation de dispositifs empêchant la construction de nids
 - Poser des câbles en inox tendus qui empêchent les oiseaux de se poser.
 - Poser un grillage.
 - Installer des "pics anti pigeons" de grande dimension.
 - Installer un système d'électro-répulsion constitué de barrettes et de conducteurs électriques, dans lequel circule des impulsions électriques.

4. Les campagnes de stérilisation

La stérilisation des œufs est une méthode qui doit être renouvelée chaque année. Elle est coûteuse et assez lourde à gérer. Les campagnes sont menées par des entreprises spécialisées et en aucun cas par des particuliers (contravention de 750 euros - Art. R415-1 du Code de l'environnement).

CE QU'IL EST INUTILE DE FAIRE

- Ne pas ôter les œufs des nids, ce qui entraînerait une nouvelle ponte (jusqu'à trois pontes).
- Ne pas détruire les nids, qui seraient rebâties par le couple nicheur à proximité, voire inaccessible.

ATTENTION EFFAROUCHEMENT ET STERILISATION
NECESSITENT DES AUTORISATIONS

ON MARCHE SUR DES ŒUFS ! (Dixit Bruno)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Que seraient nos côtes sans goéland ? Que serait le ciel sans oiseaux ?

Les goélands font partie du paysage, animent nos ports et bords de mer mais peuvent être de vraies sources de nuisance lorsqu'ils viennent s'installer en milieu urbain. Et le centre de Saint-Pierre n'est pas épargné !

Nous vous avons fait déjà part dans ces colonnes de l'attachement de la municipalité à lutter contre ce fléau. Mais la tâche n'est pas facile. N'oublions pas que le goéland est une espèce protégée ! La procédure de stérilisation des œufs est lourde, longue, très coûteuse et avec des résultats mesurables au bout ... d'une dizaine d'années ! Pour autant qu'elle soit acceptée par les pouvoirs publics.

Nous avons sollicité une entreprise spécialisée dans les techniques d'effarouchement. Son étude sur site démontre que la configuration urbaine ne s'y prête pas. Une collectivité de Saint Pierre d'Oléron s'y est quand même essayée, à grands renforts de hurleurs et d'épouvantails. Eureka ! Mais au bout de quinze jours il ne restait plus que les passants et les riverains à être effrayés.

Alors, nous ne baisserons pas les bras et nous continuons à nous employer à trouver la bonne solution pour le bien-être de nos concitoyens.

En attendant, permettez-nous de vous rappeler que le principal facteur de prolifération des goélands en ville est le nourrissage. Les goélands ne sont pas malheureux, sachez-le ! Ils trouvent tout ce qu'il faut en mer, sur le littoral et dans les marais. Inutile donc de les attirer par bienveillance, pitié, ou sollicitude. Ou par négligence en laissant nos poubelles déborder ou en dehors des bacs. Ils seraient trop contents du confort que vous leur apporterez et vous remercieront à grands renforts de fientes salissantes, corrosives et nauséabondes, de hurlements, d'occupation des toits, voire de harcèlement jusqu'à l'agressivité.

Par ailleurs, il est strictement interdit de les nourrir conformément à l'article 120 du règlement sanitaire départemental. Ce règlement relève du code de la santé publique.

La Nature se charge de tout ; il n'y a qu'à la laisser faire, elle fait bien ce qu'elle fait. (Francis Picabia).

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Que seraient nos côtes sans goéland, que serait le ciel sans oiseaux ?

Les goélands font partie du paysage, animent nos ports et bords de mer mais peuvent être de vraies sources de nuisance lorsqu'ils sont nourris par l'homme et viennent s'installer en milieu urbain. Et le centre de Saint-Pierre n'est pas épargné !

Rappelons qu'il est strictement interdit de les nourrir au risque de les voir nicher sur nos habitations, conformément à l'article 120 du règlement sanitaire départemental. Ce règlement relève du code de la santé publique.

Tout comme les pigeons domestiques, le goéland s'habitue rapidement à l'humain dès lors qu'on lui donne à manger. Il en oublie sa peur de l'Homme et risque ainsi de faire son nid à proximité du lieu où il est nourri en période de reproduction. Le goéland est une espèce protégée en France mais ces oiseaux ont vite fait d'élire domicile sur vos habitations. Les propriétaires et les riverains devront subir les nuisances qui vont avec : les déjections, leurs cris, les dégradations de toiture et parfois leur agressivité sur la population qui transportent de la nourriture visible. Ces oiseaux peuvent s'approcher de très près lorsque l'on mange en extérieur. Quand ils ne chapardent pas à la volée la nourriture que vous avez en mains (glaces, chichis, ...), ils se régaleNT des friandises que vous leur tendez inconsciemment par amusement (frites, miettes, bonbons) autour des snacks, restaurants, food trucks, ... Et lorsqu'ils n'obtiennent pas ainsi satisfaction, ils n'hésitent plus à vous voler la nourriture avec agressivité, jusqu'à provoquer des blessures. La bête a une envergure allant jusqu'à 1.60 mètre, un poids pouvant dépasser les 2 kg, et un bec et un estomac pouvant casser des os de grande taille.

Il faut savoir qu'aux mois de juin et de juillet, période des naissances, le goéland ne pense pas seulement à satisfaire son estomac mais surtout à nourrir ses petits.

L'enlèvement des œufs ou leur destruction sont strictement interdits. Le principal moyen de réguler leur prolifération en milieu urbain est de ne pas les nourrir, de fermer systématiquement les bacs de déchets ménagers et de rendre inaccessible l'endroit où ils ont niché l'année passée. La réduction de l'alimentation en milieu urbain. Cela reste la solution de fond pour renvoyer les goélands nicher dans leur habitat naturel : les marais et les falaises, loin des hommes.

La municipalité met en œuvre des mesures secondaires complémentaires pour réguler les naissances et effaroucher l'oiseau.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le goéland est un oiseau marin dont l'habitat naturel se situe sur le littoral et les marais environnants où il n'a aucune peine à trouver de la nourriture. L'urbanisation et les activités humaines produisent toutes sortes de déchets qui lui offrent l'opportunité de se nourrir sans effort. Du coup, le goéland envahit notre quotidien au point que l'on s'éloigne de l'image idyllique de ces oiseaux indissociables des paysages maritimes.

Car la présence du goéland s'accompagne de nuisances d'autant plus insupportables au regard de son taux de reproduction. Un couple engendre trois à quatre petits par an ! Détaché de la problématique de se nourrir, le goéland a tout loisir pour s'occuper de sa femelle et de sa progéniture. Et la cohabitation avec l'Homme en devient difficile : toitures souillées de fientes acides avec infiltrations, carrosseries de voitures « repeintes », cris stridents, et cas d'agressivité en augmentation.

Au pays du coq Maurice, pas question de s'en prendre à cet oiseau emblématique du bord de mer, d'autant qu'il est protégé. Sans bousculer mère Nature, une discipline élémentaire et quelques artifices permettraient d'inviter le goéland à reprendre le large.

Le citoyen est le premier acteur de sa sécurité pour, tout simplement, revenir à un bon ordre des choses. A ce stade de la croissance de la population de goélands, les moyens à disposition des pouvoirs publics n'y suffiront pas. Le nourrissage, par négligence, amusement ou sentiment de bienveillance est la principale cause d'attraction du goéland. Il faut y veiller sérieusement, d'autant que c'est interdit par la Loi, au risque d'une amende sévère. Par ailleurs, les solutions individuelles existent, inoffensives pour les humains, le volatile et nos animaux de compagnie. Ce sont des dispositifs empêchant l'oiseau de se poser ou visant à l'effaroucher.

De son côté, le maire, garant de la sécurité publique, va prendre des mesures visant à éloigner les goélands dans les secteurs touchés. Des procédés plus radicaux sont envisagés, mais ils nécessitent une étude préalable avant d'être autorisés.

LES BONS GESTES

- **Ne pas nourrir les oiseaux**, ce qui favoriserait leur installation et nidification à proximité. Respecter les règles de propreté de l'espace public mais également privé : déposer ses déchets dans des conteneurs fermés. Ne pas laisser de sacs poubelles sur le trottoir. Ils seront rapidement déchiquetés par chiens, chats et goélands eux-mêmes.
- Ne pas ôter les œufs des nids, ce qui entraînerait une nouvelle ponte. Les goélands sont, en effet, capables de faire jusqu'à trois pontes. Ne pas détruire les nids, qui seraient rebâties par le couple nicheur à proximité. Le risque serait qu'ils les reconstruisent dans un lieu inaccessible qui empêcherait toute stérilisation. Signaler la présence de nids afin qu'ils soient répertoriés puis stérilisés, le cas échéant.
- Protéger ses toits avant la nidification : s'ils nichent habituellement sur le vôtre, ne pas hésiter à installer des moyens de protection qui empêchent définitivement leur installation : filets, pics, barbelés, grilles, fils tendus sur le toit ou la cheminée, ballons effaroucheurs, appareils à ultrasons, etc...

ADOPTEZ LES BONS GESTES

***Je ne donne pas
à manger
aux goélands !***



Les goélands trouvent leur nourriture en mer, leur donner à manger les rend agressifs, rompt leur équilibre alimentaire, impacte leur santé et favorise leur implantation dans la ville avec les nuisances qui les accompagnent (bruit, salissures...). Leur place est dans le milieu naturel !

ADOPTEZ LES BONS GESTES

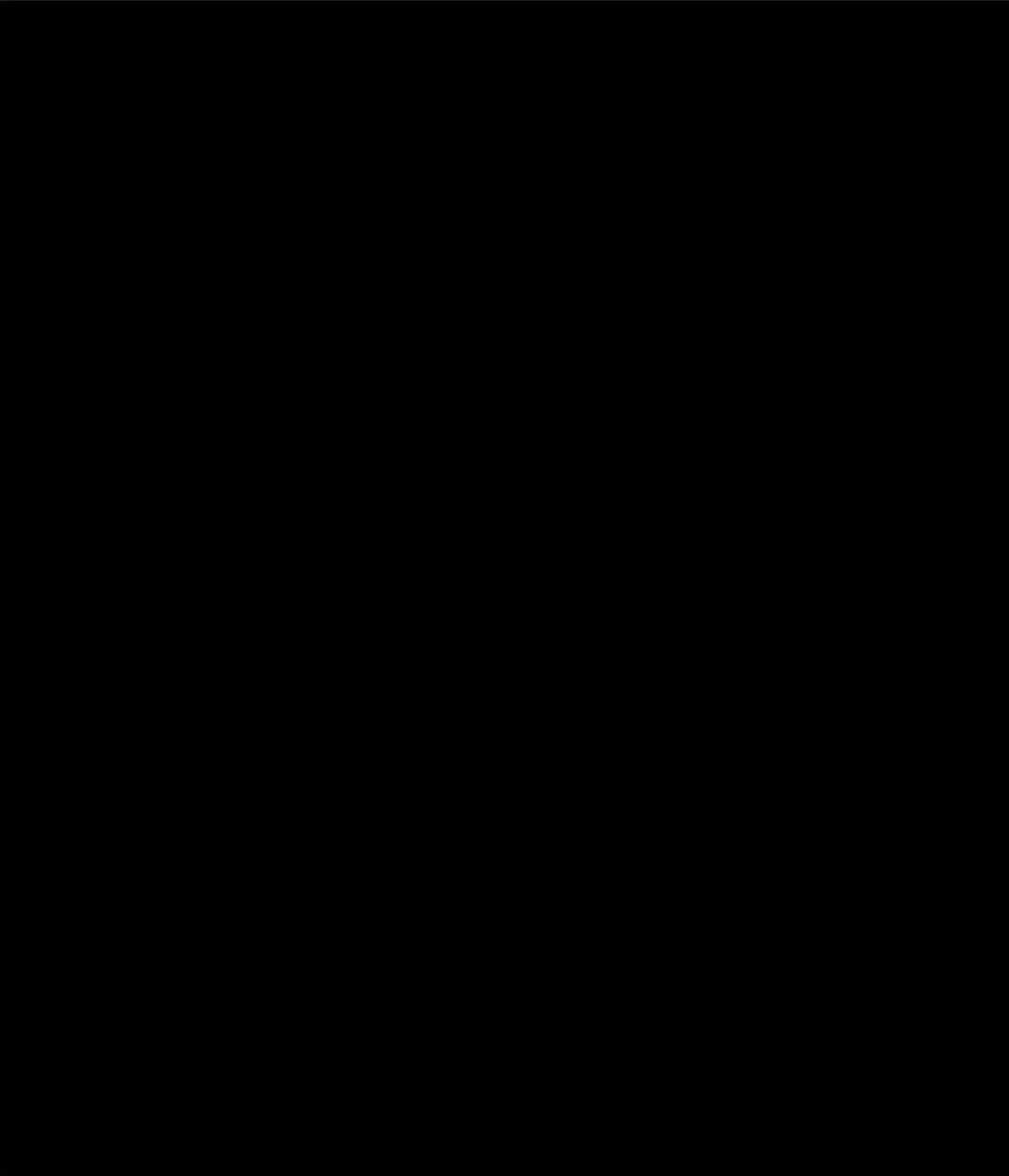
**Je ne donne pas
à manger
aux goélands !**

**Vous
risquez
une amende
450€**

COMMUNE DE
**Saint-Pierre
d'Oléron** Cœur d'Oléron



**Les goélands trouvent leur nourriture en mer,
leur donner à manger les rend agressifs rompt leur équilibre
alimentaire, impact leur santé et favorise leur implantation dans la ville
avec des nuisances qui les accompagnent (bruit, salissures...).
Leur place est dans le milieu naturel !**



----- Message transféré -----

Sujet :Goélands

Date :Thu, 10 Apr 2025 11:10:23 +0200

De :gmail direction <jeannedarc.oleron17@gmail.com>

Pour :Secrétariat <secretariat@saintpierreoleron.com>

Madame, Monsieur

Je m'adresse à vous, au sujet des goélands qui nichent sur les toits de l'école.

Hormis les désagréments courants (déjections), ceux ci agressent les enfants pendant les récréations et fonçant sur eux dans la cour.

Je crains un accident sérieux avec leur bec ou pattes.

Je vous saurais gré de bien vouloir mettre en place quelque chose afin d'assurer la protection des enfants pendant leur temps de jeux.

Vous remerciant par avance,

Recevez mes sincères salutations.

 Sans virus. www.avast.com

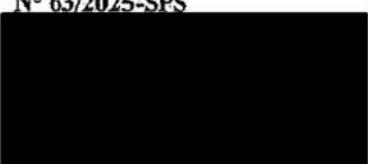


ANNEXE N° 19

Le 25 avril 2025

Monsieur le directeur
DREAL NOUVELLE-AQUITAINE
Unité Bi-Départementale 17/79
Z.I. de Périgny
2 rue Edme MARIOTTE
17 180 PERIGNY

N° 63/2025-SPS



Objet : Nuisances causées par les goélands

Monsieur le directeur,

Depuis plusieurs années, je reçois des doléances de mes administrés concernant les nuisances causées par les goélands.

J'ai chargé mes services de prendre les mesures adaptées, en l'occurrence une campagne d'information de la population sur les conséquences négatives du nourrissage de ces oiseaux, toujours en vigueur cette année tant elle a produit des effets tangibles.

Néanmoins, des réclamations me sont encore adressées, notamment par les responsables des établissements scolaires de la ville, avec cette circonstance aggravante qu'est l'augmentation de l'agressivité de ces volatiles.

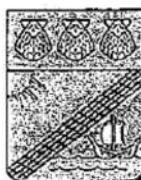
J'éme vois donc dans l'obligation régaliennne de prendre des mesures sécuritaires, dans un premier temps par l'engagement d'une procédure d'effarouchement au moyen de rapaces, en lien avec des professionnels.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

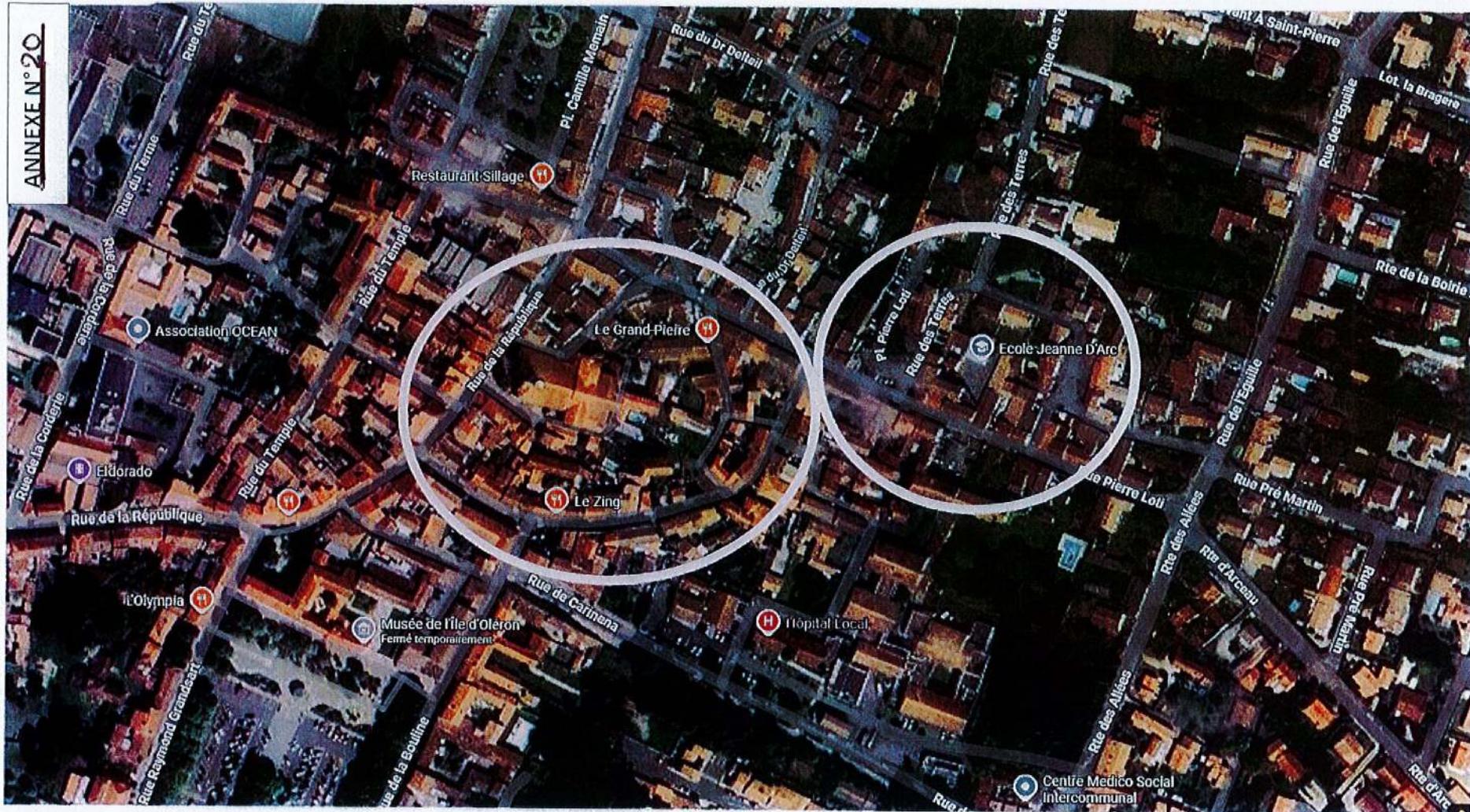
Le Maire,
Conseiller départemental,
Christophe SUEUR



*En regard de mes sincères envers
les élus, en particulier celles
qui sont avec nous très urgentes.*



ANNEXE N° 20



Échelle : 100 m

RECENSEMENT DES POINTS DE RASSEMBLEMENT DES GOELANDS

(En corrélation avec les courriers de doléances)

- 2019/2020 : Aucun courrier de doléances
- 2021 : Aucun courrier de doléances
- 2022 : Aucun courrier de doléances
 - Courrier 42/2022 – demande de dérogation lutte contre les goélands à la Direction de la Coordination et de l'Appui Territorial – Préfecture 17.
- 2023 :
 - Courriers 15/2023 (**collège**) – 19/2023 (note aux élus)
 - Campagne de prévention par affichage (Tableau en annexe)
- 2024 :
 - Courrier 98/2024 (rue de la **Brûlerie**)
 - Campagne de prévention par affichage (Tableau en annexe)
- 2025 :
 - 63/2025 : demande d'opération d'effarouchement à la DREAL
 - Canton de la **Rembertière** (Courrier réponse n° 66/202) - Ecole **Jeanne d'Arc** (Courrier réponse 54/2025) – 65/2025 (note aux élus)
 - Campagne de prévention par affichage (Tableau en annexe)
 - Courriers remis le 15 mai par [REDACTED]
 - Courrier du 3 août 2022 : **centre-ville piétonnier** (anonyme)
 - Courriel du 01/08/2022 : [REDACTED] **centres de villes** de SPO et LC
 - Courrier du 29/07/2022 : [REDACTED] (**rue Louis Barthou**)
 - Courrier du 23/06/2022 : [REDACTED] (**rue Louis Barthou**)

AQUITAINE EFFAROUCHEMENT

- 123 chemin Laulouet
40350 Pouillon

Objet : Compte-rendu de la visite du clocher - Estimation de la population de goelands nicheurs

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du suivi de la prolifération des goelands argentes (*Larus argentatus*) et des goelands bruns (*Larus fuscus*) sur la commune de Saint-Pierre d'Oleron, une visite a été réalisée récemment en présence de plusieurs élus au clocher.

L'objectif de cette intervention était de effectuer un comptage, ou du moins une estimation, du nombre de couples nicheurs visibles depuis ce point d'observation.

Secteurs observés :

- Rue Pierre Loti
- Rue Louis Barthou
- Rue du Centre
- Quelques rues adjacentes
- Ecole Jeanne d'Arc

Résultats du comptage (observation à la jumelle) :

- Goeland argente : estimation de 40 à 60 couples nicheurs installés sur les toitures.
- Goeland brun : estimation de 10 à 20 couples nicheurs.

Ce décompte ne prend pas en compte la population déjà recensée au Collège du Pertuis d'Antioche,

qui seleve a 71 couples de goelands argentes.

Observations techniques :

La quasi-totalite des nids sont situes sur des toits a forte pente, sur les rebords de cheminees ou sur de petites plateformes inaccessibles. De ce fait, toute intervention manuelle de sterilisation des ufs serait particulierement complexe et dangereuse. Seule une intervention par drone semble envisageable pour traiter efficacement cette population nicheuse et limiter leur proliferation dans le respect des contraintes de securite.

Je reste bien entendu a votre disposition pour toute precision complementaire ou pour envisager les suites a donner a cette operation (evaluation de la faisabilite technique et reglementaire de l'intervention par drone, planification des actions a venir, information des riverains, etc.).

Dans l'attente de votre retour,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma consideration distinguee.

Erieau Nicolas

Aquitaine Effarouchement